

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 23 MAI 2017

Convocation du : 16/05/2017

Le Conseil Municipal de la Madeleine Bouvet s'est réuni en session ordinaire, le vingt-trois mai deux mil dix-sept à dix-neuf heures, sous la présidence de M GUIARD Christophe.

Etaient présents : MM. GUIARD - CHARLES - POULET - GRASTEAU - BOULAY  
et Mmes ROQUAIN – BIZOT Marie-Claire – PIRONNET

Absents excusés : Mme BIZOT Eliane a donné pouvoir à Mme BIZOT Marie-Claire – Mme BLOC a donné pouvoir à Mme PIRONNET- M BEJON a donné pouvoir à M CHARLES.

Le compte rendu de la réunion du 24 mars deux mil dix-sept est accepté et signé par le conseil municipal.

#### **Te61 : Revalorisation de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.**

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n°2002-409 du mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil :

- De calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 30,75 % applicable à la formule de calcul issu de décret précité.

Le conseil municipal, a entendu cet exposé et après avoir délibéré, adopte la proposition à l'unanimité.

#### **Assainissement : Admissions en non-valeur.**

Le juge du Tribunal d'instance d'Alençon a procédé au rétablissement personnel sans liquidation judiciaire entraînant l'effacement des dettes de Monsieur CHARRIER Jean-Paul et Madame TECHER Laëtitia.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur les factures d'assainissement dues par Monsieur CHARRIER Jean-Paul et Madame TECHER Laëtitia pour la somme totale de 311.95 euros restant due.

Les crédits sont prévus à l'article 6542 au budget de l'assainissement.

#### **Subvention « Restaurant du cœur ».**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association d'Eure-et-Loir « Les restaurants du cœur » a fait une demande de subvention pour l'année 2017.

Après avoir en avoir délibéré, le conseil municipal accepte d'allouer une subvention de 100 euros à « l'association des restaurants du cœur ».

Cette somme est prévue au budget au compte 6574.

### **Logement communal.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de changer les fenêtres ainsi que les persiennes du logement communal.

L'entreprise de M JOURDHEUIL Philippe a fourni un devis pour un montant de 4 989.50 euros HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis.

La dépense est prévue à l'opération 22.

### **SAGE du Bassin de l'Huisne.**

Monsieur le Maire expose le projet validé par la commission locale de l'eau le 17 janvier 2017. Notre commune étant concernée, le conseil municipal se doit de donner son avis sur ce projet.

A savoir :

- La lutte contre l'érosion
- Limiter le recours au curage
- Consolider ou protéger les berges
- Interdire la destruction des zones humides
- Limiter la création de nouveaux plans d'eau
- Encadrer la réalisation d'ouvrages dans les zones d'expansion de crues

Après avoir délibéré, le conseil municipal a accepté, avec 10 voix pour et 1 voix contre, pour ce projet.

### **Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).**

Suite à la réunion de la Communauté de Communes en date du 09 mai dernier, Monsieur le Maire explique le fonctionnement de la FPU qui concerne toutes les entreprises du territoire de la Communauté de Communes.

Il sera créé une commission CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées).

### **Site Internet**

Monsieur Poulet Patrick, 2<sup>ème</sup> adjoint a informé l'assemblée que le site Internet est en cours de création.

### **Elections législatives les 11 et 18 juin 2017 : Mise en place du bureau de vote**

<b>11 juin</b>	<b>18 juin</b>
<b><u>8h00 - 10h30</u></b> : O. BOULAY/E.BIZOT/C.GUIARD	// D.GRASTEAU/A.BLOC/C.PIRONNET
<b><u>10h30 - 13h00</u></b> : C.PIRONNET/A.BLOC/B.LECOMTE	// O.BOULAY/C.BEJON/C.GUIARD
<b><u>13h00 - 15h30</u></b> : F.PIZZAGALLI/C.ROQUAIN/M.TILLARD	// MC.BIZOT/E.BIZOT/ A.POULET
<b><u>15h30 -18h00</u></b> : MC.BIZOT/C.ROQUAIN/A.CHARLES	// P.POULET/A.CHARLES//N.BRESSAND